

Enquête

L'association professionnelle INTEGRAS souhaite renforcer son engagement en matière de politique sociale pour répondre aux préoccupations de ses membres. Une enquête en ligne a été réalisée en 2018, avec pour objectif de déterminer les défis auxquels font face les membres, et leurs requêtes. L'analyse des résultats a été réalisée par le Département travail social de la ZHAW. 15 institutions de Suisse alémanique et 11 institutions de Suisse romande et du canton du Tessin y ont participé¹. Les réponses ont été résumées et classées par contenus, en incluant le nombre de mentions. Certaines réponses ont été attribuées à deux sujets, d'autres n'ont pu être classifiées, leur sens n'étant pas clair. Certaines réponses se résument à quelques mots-clés.

Les réponses des institutions de Suisse alémanique et celles des institutions de Suisse romande et du Tessin ont été analysées séparément.

La première question était la suivante: Quels étaient, du point de vue de votre institution, les problématiques ou défis les plus urgents/importants/difficiles rencontrés cette année ? Les institutions étaient priées de ne citer que 3 points au maximum.

Les réponses des institutions de Suisse alémanique (71 mentions²) peuvent être rapportées aux thèmes suivants:

Conditions-cadres financières (17 mentions): Le manque de soutien financier du canton ou encore les mesures d'économie accroissent la pression sur les institutions, qui ont du mal à assurer les prestations requises. Ceci en particulier lorsque l'on a affaire à des client(e)s qui présentent des problèmes complexes. On juge par ailleurs problématique que certaines prestations -en partie commandées par le canton- ne soient financées que si l'on a un taux de remplissage très élevé. Il arrive également que certaines communes refusent de payer des prestations en dépit d'une ordonnance APMA, ou encore que des prestations avancées soient réalisées sans garantie des coûts.

L'accompagnement de parents dont l'enfant est placé est difficile à financer.

En conséquence des ressources financières limitées, les institutions ont du mal à garantir la qualité professionnelle du travail pédagogique ou à assurer une juste rémunération du personnel spécialisé.

Client(e)s avec des problèmes complexes (15 mentions): Les institutions interrogées constatent une augmentation du nombre de client(e)s qui présentent des problèmes complexes ou un diagnostic psychiatrique. Parmi eux figurent notamment des adolescents qui s'auto-mutilent ou qui sont en crise, mais aussi des enfants et adolescents qui font usage de violence entre eux ou contre des adultes. Les accompagner s'avère particulièrement difficile si l'on manque de lieux d'hébergements ou d'établissements scolaires adaptés, ou si l'on doit justifier de progrès en étant sous la pression temporelle. Parmi les problématiques figurent aussi les placements tardifs et la question de garantir le placement de jeunes gens lorsqu'ils ont atteint la majorité.

Conditions-cadres relatives au personnel (10 mentions): Les client(e)s ayant un comportement problématique constituent un grand défi pour le personnel spécialisé. L'encadrement est plus contraignant, mais doit être assuré avec les mêmes ressources. Il en résulte des professionnels surmenés, sujets à des problèmes de santé comme le burn-out.

S'ajoute à cela qu'il est difficile dans certains secteurs professionnels -notamment dans le domaine de l'école spécialisée, de l'hébergement en institution et des établissements scolaires- de recruter du personnel spécialisé qualifié. Certaines institutions mentionnent leur difficulté à assurer la stabilité du personnel.

L'augmentation des formations professionnelles de base avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) est également mentionnée parmi les défis auxquels il faut faire face.

Conditions-cadres politiques et juridiques (7 mentions): La multiplicité des compétences et des intentions politiques entrave la qualité professionnelle du travail. Des institutions en ont fait l'expérience dans le cadre

¹ N=26

² Les réponses multiples étaient autorisées

de la prise en charge de mineurs non-accompagnés demandeurs d'asile. Un foyer d'éducation spécialisée était dans l'incapacité de proposer des solutions réellement adaptées à leurs client(e)s.

Par ailleurs, les modifications des conditions-cadres politiques et juridiques qui se dessinent suscitent craintes et incertitudes, notamment des incertitudes concernant les financements futurs ou l'organisation de la future Aide aux enfants et à la jeunesse. L'introduction de la nouvelle loi sur les foyers pour enfants et adolescents laisse craindre que les foyers d'éducation spécialisée ne doivent faire face à de lourdes tâches administratives, ceci d'autant plus si, à l'avenir, deux offices ont la responsabilité des foyers d'éducation spécialisée.

Faible taux de remplissage (5 mentions): De faibles taux de remplissage et un recul des placements ont été constatés. La tendance « ambulatoire plutôt que stationnaire » complique la collaboration avec les prestataires des domaines ambulatoire et stationnaire. Lorsque le placement en foyer est considéré comme une solution de dernier recours, cela conduit à un effort de travail considérable pour une admission en foyer.

Augmentation du travail administratif (4 mentions): L'augmentation des tâches administratives est nécessaire pour assurer le financement, les contrôles des directives CCIS des services sociaux et les procédures d'autorisation qui diffèrent selon les cantons. Cela au détriment de la qualité du travail.

Le système de soins psychiatriques (3 mentions): La prise en charge psychiatrique cantonale après 17 h et durant le week-end est insuffisante, et la collaboration avec les professionnels de la psychiatrie s'organise difficilement. Le système tarifaire TARPSY pour l'indemnisation des prestations stationnaires en psychiatrie est, de plus, jugé problématique.

Labels OPF/DAF (3 mentions): On dénonce les modifications relatives à l'application de l'ordonnance sur le placement d'enfants, qui diffèrent d'un canton à l'autre. On craint également que le label OPF Integras ne vienne à expiration. Les incertitudes concernant le label DAF sont qualifiées de problématiques.

On enregistre par ailleurs les mentions isolées suivantes:

- Négociations relatives au tableau des effectifs avec le canton
- Stratégie peu claire de l'organe responsable
- Expérience du travail spécifique avec les requérants d'asile mineurs non accompagnés, travail socio-pédagogique, médical, intégration dans notre culture
- Manque de reconnaissance du travail socio-pédagogique
- Élargissement du système scolaire
- Tenue des comptes pour les services de pédagogie spécialisée sociaux mandatés par les cantons.
- Échanges difficiles avec les autorités cantonales pour le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

La deuxième question était: Qu'est-ce qui devrait, à votre avis, être impérativement traité - à l'échelle cantonale- en matière de politique sociale ? Les institutions interrogées étaient priées de ne citer que 2 points au maximum.

Les résultats des institutions de Suisse alémanique interrogées (33 mentions) se détaillent comme suit:

Conditions-cadres financières (11 mentions): Les déclarations qui reviennent le plus souvent ont trait au financement des prestations et à la distribution des ressources financières. Tandis que certaines institutions souhaiteraient davantage de moyens pour pouvoir mieux rémunérer le personnel spécialisé ou assurer la qualité professionnelle du travail, d'autres en revanche espèrent surtout conserver à l'avenir les ressources qu'elles ont à disposition à l'heure actuelle.

La sécurité financière des institutions doit servir à organiser de manière professionnelle la planification de l'aide, à ce que les indications soient données en vertu de critères objectifs, à assurer la qualité du travail, et à dépenser moins pour l'administration et les contrôles. On réclame par ailleurs de la transparence sur le mode de financement des prestations. Des prestations « commandées » ne doivent pas seulement être rémunérées lorsque les effectifs requis sont atteints. Pour le financement de mesures ambulatoires et stationnaires, on souhaiterait des modèles homogènes, et les placements en foyer devraient être pris en charge par le canton.

Gestion, planification et coordination des procédures à l'échelle cantonale (6 mentions): On souhaiterait que les besoins soient évalués, planifiés et gérés à l'échelle cantonale, ce qui permettrait d'assurer la transparence et des processus simplifiés. Il faudrait qu'à l'avenir, les foyers d'éducation spécialisée

continuent de n'avoir, à l'échelle du canton, qu'un seul interlocuteur, et que les organes responsables puissent augmenter la sécurité de planification. C'est impossible aujourd'hui, les délais - on travaille avec des contrats annuels- étant trop courts.

Introduction de la nouvelle loi sur les foyers pour enfants et adolescents dans le canton de Zurich (3 mentions): Tandis que deux des institutions interrogées saluent l'introduction de la nouvelle loi sur les foyers pour enfants et adolescents, une autre institution s'interroge sur les modifications qu'elle entraîne ; la double compétence de l'Office cantonal de l'enseignement obligatoire et de l'Office de la jeunesse et de l'orientation professionnelle, notamment, soulève des réticences.

Thèmes spécifiques (3 mentions): On aimerait que des thèmes spécifiques soient pris en considération. De quelle manière doit-on accompagner les enfants et adolescents placés ou comment faut-il prendre en charge des enfants et adolescents atteints de troubles du spectre autistique ? On suggère d'établir à l'échelle cantonale un interlocuteur pour répondre à ces questions spécifiques.

Liberté d'action et multiplicité des institutions (2 mentions): Les institutions doivent avoir une liberté d'action et pouvoir se distinguer par leur orientation conceptuelle. Les foyers doivent par exemple avoir la possibilité d'accueillir des jeunes gens même s'ils ont atteint leurs 18 ans.

Des mentions isolées soulèvent les thèmes suivants:

- Psychiatrie pour adolescents
- Renforcer le travail de lobbying en faveur des jeunes filles
- Améliorer la collaboration entre les services compétents au sein de l'administration cantonale et les institutions
- Tenue des comptes pour les services de pédagogie spécialisée sociaux mandatés par les cantons.
- On devrait faire appel à l'expertise des professionnels des organismes de placement et associations professionnelles avant même qu'une décision ne soit prise
- L'instruction publique devrait porter plus d'attention à la situation des élèves qui ne peuvent être scolarisés sous une forme intégrative.

Les institutions interrogées ont ensuite été questionnées sur ce qui devrait, d'après elles, être impérativement traité -à l'échelle fédérale- en matière de politique sociale. Ici encore, elles étaient priées de limiter leurs réponses à deux points au maximum

Les institutions de Suisse alémanique interrogées ont donné au total 24 réponses qui peuvent être classifiées comme suit:

Conventions intercantionales (4 mentions): On souhaiterait des conventions ou standards supracantonaux qui permettraient la coordination des thèmes spécialisés à l'échelle intercantonale et l'uniformisation des modèles de financement, notamment pour les foyers, les organismes de placement, les offres en matière de travail de proximité, ainsi que les offres du domaine éducatif.

Révision de l'OPEE (3 mentions): Trois institutions interrogées souhaitent une révision de l'OPEE. L'une de ces institutions précise qu'il faudrait créer des bases juridiques afin d'avoir des données fiables sur le placement extra-familial d'enfants en foyers, familles d'accueil ou autres institutions.

Améliorer les perspectives professionnelles (3 mentions): On aimerait qu'il y ait des opportunités professionnelles (alternatives) pour augmenter les chances des plus défavorisés sur le marché du travail.

Finances (4 mentions): Une meilleure distribution des finances est souhaitée, mais aussi une évaluation qui permettrait de savoir comment les ressources financières ont été utilisées pour la pédagogie spécialisée et les domaines d'activité voisins. On espère expressément plus de subventions de l'Office fédéral de la justice pour des placements individuels, ceci par opposition aux placements en groupe.

Formation et formation continue (2 mentions): Sont souhaitées des formations plus attractives dans le secteur éducatif et des formations continues relatives aux problématiques aigües.

Les mentions isolées suivantes ont été relevées également:

- Une loi fédérale concernant la politique de l'enfance et de la jeunesse
- Renforcer le respect et le soutien accordés aux foyers d'éducation spécialisée
- Prévention des pathologies psychiatriques dans l'enfance et à l'adolescence

- La tendance « ambulatoire plutôt que stationnaire » ne doit pas être motivée par des considérations financières
- Palier à la pénurie de personnel spécialisé
- Les placements doivent être pris en charge à l'échelle fédérale.

La dernière question était: Quels sont, à votre avis, les points positifs de l'aide aux enfants et à la jeunesse ? Les institutions étaient priées de ne citer que 3 points au maximum.

Les réponses (37 mentions) des institutions de Suisse alémanique peuvent être classifiées comme suit:

Une collaboration améliorée avec les autres institutions, les autorités et les offices / une mise en réseau améliorée (9 mentions): On mentionne globalement une collaboration satisfaisante avec les autres institutions ou organismes et une bonne mise en réseau entre les uns et les autres. Certains se réjouissent de la bonne collaboration avec l'Office fédéral de la justice et les organismes de liaison cantonaux, ainsi qu'avec l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte.

Une bonne répartition géographique des lieux de prise en charge (6 mentions): Les offres à bas seuil à disposition sont plus nombreuses -y compris celles provenant du domaine privé ou d'institutions religieuses. Des solutions individuelles adaptées peuvent être trouvées parce que l'on a des offres multiples et spécialisées. La prise en charge ambulatoire et stationnaire de client(e)s ayant des problèmes peu ou moyennement sévères est bonne. Les foyers pour enfants et adolescents fournissent un travail professionnel.

Participation/Implication des enfants et adolescents (5 mentions): Les enfants et adolescents sont bien informés sur leurs droits, leurs besoins et objectifs sont mieux pris en compte et l'on recherche des mesures adaptées.

Processus et procédures (3 mentions): Les institutions interrogées sont satisfaites des procédures de placement, se réjouissent des contrats et déroulements clairs avec les services sociaux de la ville de Zurich, et des prises en charge rapides.

Témoignages relatifs aux institutions elles-mêmes (2 mentions): Une institution se réjouit de la motivation de son personnel, une autre de la bonne réputation dont elle jouit auprès des responsables des placements.

Solutions flexibles (2 mentions): Les institutions interrogées considèrent comme une bonne chose qu'il soit aussi possible de proposer des solutions rapides et flexibles (non-conventionnelles).

Les mentions isolées suivantes ont également été relevées:

- Les enfants et adolescents ne s'intéressent pas aux questions de nationalité
- Compréhension accrue pour les traumatismes
- Qualification des collaborateurs par divers instituts de formation continue
- Loi sur les foyers pour enfants et adolescents dans le canton de Zurich
- Prise en compte accrue de la tendance « ambulatoire plutôt que stationnaire »
- Les parents touchés peuvent participer
- Échange entre professionnels au-delà des frontières et une meilleure prise en compte au sein des institutions des nouvelles connaissances dans différents domaines spécialisés
- Satisfaction face au partenariat public-privé, grâce auquel on peut fournir des prestations que l'Etat à lui seul ne pourrait offrir
- En dépit de la pression des coûts, il est encore possible d'investir dans l'aide aux enfants et à la jeunesse
- Ouvrir des perspectives aux jeunes et s'éviter ainsi des coûts à long terme.

Les résultats des onze institutions de Suisse romande et du canton du Tessin sont présentés ci-après:

Les réponses (34 mentions) à la question des problématiques les plus urgentes/importantes/difficiles de l'avis des institutions peuvent être classifiées comme suit:

Un manque d'offres et des conditions-cadres défavorables (9 mentions): Il y a trop peu d'offres/de mesures adaptées à disposition. On constate ainsi qu'il y a trop peu de mesures ambulatoires et préventives, mais aussi une pénurie de familles d'accueil -sachant que l'on requiert, pour certains enfants et adolescents, des familles d'accueil professionnelles. Des conditions-cadre défavorables sont mentionnées également. Il est

difficile, par exemple, d'intégrer des adolescents et jeunes adultes de la tranche d'âge 16-25 ans et de les conduire à l'autonomie. Les enfants ayant des troubles psychiques ont un besoin accru de soutien au développement dans le domaine éducatif. Par ailleurs, il n'est pas possible d'offrir à tous les enfants la protection nécessaire -cette tâche est assurée également par les hôpitaux.

Dans les cas de crise chez un(e) client(e) ayant des problèmes psychiques, on aimerait pouvoir faire appel au soutien de la pédopsychiatrie. Dans l'ensemble, une meilleure collaboration interdisciplinaire est souhaitée. On aspire à ce que des offres variées et flexibles soient développées dans les institutions pour pouvoir proposer des solutions spécifiques aux groupes cibles et parfaitement adaptées à chacun.

Des ressources financières/humaines limitées (7 mentions): En raison des moyens limités, le personnel spécialisé a peu de temps à consacrer à l'accompagnement/la prise en charge des client(e)s, ou encore le personnel spécialisé n'est pas assez nombreux. Cela conduit au surmenage (problèmes de santé) des collaborateurs. La continuité dans la prise en charge des enfants au quotidien ne peut pas toujours être assurée. On constate que les enfants et adolescents restent alors plus longtemps dans les institutions. La conséquence des ressources insuffisantes est que certaines prestations ne peuvent parfois être assurées, comme par exemple le travail avec les parents.

Questions spécifiques (4 mentions): Les institutions se préoccupent de savoir comment réagir de manière adaptée face à la violence juvénile, comment impliquer de manière constructive tous les acteurs dans le cadre d'une procédure, par ex. en cas de placement dans le respect des droits d'enfants et parents, ou comment soutenir de manière satisfaisante des client(e)s ayant des problèmes complexes.

Client(e)s avec des problèmes psychiques (3 mentions): Les institutions interrogées constatent une augmentation des client(e)s avec des problèmes psychiques, dont l'accompagnement/la prise en charge s'avère ardu. Pour les clients qui prennent des médicaments tels que neuroleptiques, antidépresseurs ou calmants se pose la question de l'accompagnement thérapeutique versus accompagnement pédagogique.

Administration et gestion (2 mentions): Diriger une institution, en particulier en cas de crise, s'avère difficile ; la direction d'unités de gestion/de structures diverses l'est également.

Des mentions isolées soulèvent les problèmes suivants:

- Exigences accrues en ce qui concerne l'effort administratif et la légitimation des activités
- Proposer aux jeunes gens une perspective alternative, comme une rente sociale
- Formation d'accompagnement professionnel pour les collaborateurs de la « Haute école pédagogique »
- Le droit de la jeunesse/la politique de la jeunesse, qui ne sont pas centrés sur les droits de l'enfant
- Une meilleure collaboration avec les écoles
- Pas de soutien politique pour un cas problématique et pas de coordination dans la communication avec les médias
- De nouveaux partenaires de gestion
- Absence de commission de contrôle à l'échelle cantonale, qui superviserait les besoins des enfants et adolescents et prendrait en main la planification et la gestion des offres
- Mesures coercitives.

Qu'est-ce qui, à votre avis, devrait être impérativement traité -à l'échelle *cantonale*- sur le plan socio-politique ? Les institutions interrogées étaient priées de ne donner que 2 réponses au maximum.

Les réponses (24 mentions) des institutions de Suisse romande et de Suisse italienne sont détaillées ci-après:

Développer de nouvelles offres/Une meilleure collaboration (8 mentions): Les institutions souhaitent que de nouvelles offres soient développées pour répondre aux problématiques actuelles. Concrètement, il faudrait davantage tenir compte des offres ambulatoires lorsque l'on planifie de nouvelles institutions ; des foyers pédago-thérapeutiques et des offres de transition pour la tranche d'âge 16-25 ans doivent être créés, ainsi que des offres pour une meilleure organisation des transitions avant et après un placement. On souhaite également une plus grande perméabilité entre les offres, et une meilleure collaboration avec les professionnels des autres disciplines, comme une meilleure collaboration entre foyers d'éducation

spécialisée et le système de prise en charge médicale. La pédagogie spécialisée devrait également prendre une place plus importante dans le cadre de l'école intégrative.

Questions spécifiques (5 mentions): Les questions spécifiques suivantes doivent être abordées: Comment évaluer objectivement une mise en danger du bien-être de l'enfant ? Comment doit-on aborder des familles qui n'arrivent pas à assurer une protection suffisante pour leur enfant ? Comment mieux évaluer les besoins des enfants? Comment aborder le thème de la violence juvénile ? Comment intégrer dans le monde du travail des jeunes ayant des problèmes d'ordre psychosocial ?

Plus de finances (4 mentions): Les institutions aimeraient avoir plus de moyens pour pouvoir s'acquitter de leurs tâches, mais aussi pour pouvoir rémunérer dans le cadre de leur institution un personnel thérapeutique et psychiatrique.

Planification et coordination (3 mentions): On souhaite que les offres soient planifiées et gérées à l'échelle cantonale, qu'il y ait une coordination entre droit civil et droit pénal, mais aussi entre les divers offices régionaux de protection des mineurs.

Des mentions isolées relèvent les thèmes suivants:

- Modèles scolaires dans le canton du Tessin
- Prévention des troubles psychiques
- Une pédopsychiatrie surchargée, peu adaptée aux enfants ayant des problèmes d'ordre psychosocial.
- Soutien pour des cas difficiles relayés dans les médias, qui questionnent de manière critique l'intervention et son rôle

Sur la question des changements socio-politiques souhaités - à l'échelle fédérale-, les institutions interrogées étaient priées de ne donner que deux réponses au maximum.

Les réponses (14 mentions) des institutions de Suisse romande et du Tessin peuvent être regroupées et résumées comme suit:

Le système éducatif (4 mentions): On souhaiterait un meilleur système éducatif ; tandis que d'un côté, on voit une solution dans la sensibilisation des parents, on préconise ailleurs une politique familiale plus efficace dans laquelle les parents ont moins de responsabilités en matière d'éducation. Il faudrait en outre que les modèles éducatifs soient reconnus dans les cantons et que les mesures complémentaires entre les mesures éducatives à domicile et dans les institutions soient améliorées.

Développement d'offres et de standards (3 mentions): Il faut promouvoir les places pour les jeunes adultes de 18-25 ans, en préparation d'une vie en autonomie. Un service de médiation relatif aux droits des enfants doit être mis en place et des lignes directrices pour l'accueil de requérants d'asile mineurs non accompagnés doivent être élaborées.

Des moyens supplémentaires (3 mentions): On souhaite plus de moyens financiers, de manière à éviter les coupes budgétaires dans les prestations sociales et à disposer de finances supplémentaires pour le domaine préscolaire et les foyers d'éducation spécialisée.

On relève également les mentions isolées suivantes:

- Droits des enfants vs. devoirs des mineurs
- Formation des HES, qui ne correspond plus à la pratique
- Prévention et sanction de la violence juvénile
- Renforcer et promouvoir de nouvelles approches dans l'accompagnement et la prise en charge ; il faut pour cela que les bases juridiques d'une collaboration interdisciplinaire soient adaptées et que les résultats de la recherche actuelle soient pris en compte.

Quels sont, d'après vous, les points positifs de l'aide aux enfants et à la jeunesse ? 3 réponses maximum par institutions étaient demandées.

Les réponses des institutions de Suisse romande et du canton du Tessin (24 réponses) ont été regroupées et résumées comme suit:

Mesures et offres (10 mentions): Les institutions interrogées énumèrent des mesures générales telles que prévention, mesures de prévention pour les enfants d'âge préscolaire, interventions précoces ou promotion

dans le domaine sportif. Sont également citées des offres telles que: Accompagnement socio-pédagogique des familles, services ambulatoires, une offre pour la transition de l'école à la vie professionnelle, le développement de centres d'accueil de jour ou d'internats spécialisées, qui satisfont pleinement les institutions interrogées. Le travail de prise en charge au quotidien est également jugé satisfaisant.

Protection/Implication de l'enfant (5 mentions): Les mentions à ce sujet indiquent une plus grande reconnaissance de l'enfant, une meilleure écoute de l'enfant dans les tribunaux, ainsi qu'une meilleure participation. La protection de l'enfance est jugée satisfaisante, en particulier après un placement.

Collaboration avec la famille (4 mentions): Les institutions interrogées évoquent une bonne collaboration avec les familles. L'entourage familial est impliqué dans son ensemble, et le soutien des parents comme des jeunes est mieux intégré dans la protection de l'enfant.

Diversité et élaboration d'approches variées (2 mentions): On travaille dans les cantons à des approches multiples et dynamiques.

On relève également les mentions isolées suivantes:

- Couverture médiatique sur les droits de visite
- Pédagogie spécialisée
- Valorisation des offres ambulatoires en tant que complément à l'éducation en foyer.

En conclusion:

Les institutions de Suisse alémanique comme celles de Suisse romande et du canton du Tessin considèrent les ressources (financières et humaines) restreintes, mais aussi les client(e)s avec des problèmes complexes et/ou psychiatriques comme les problématiques les plus urgentes/importantes à traiter à l'heure actuelle. Elles souhaitent par ailleurs qu'il y ait une meilleure collaboration avec les professionnels de la psychiatrie. Tandis que les institutions de Suisse alémanique semblent juger satisfaisante la répartition géographique de la prise en charge, les réponses des institutions de Suisse romande et du canton du Tessin indiquent plutôt un manque d'offres adaptées à disposition.

On relève également des avis contraires en ce qui concerne, par exemple, la nouvelle loi sur les foyers pour enfants et adolescents ou encore la tendance « ambulatoire plutôt que stationnaire ».

Décembre 2019